



Lancement du portail TACLEF 2.0

Centre de conférences et d'événements d'Ottawa
Ottawa Conference and Event Centre
200, chemin Coventry
Ottawa (Ontario) K1K 4S3

Directives de remboursement des frais

Participant·es et participant·s des conseils scolaires

Soumettez le plus tôt possible vos demandes de remboursement à votre conseil scolaire. Elles doivent comprendre tous les reçus détaillés et les cartes d'embarquement.

Conseils scolaires

Remettez **une** facture pour l'ensemble des participant·es et des participant·s de votre conseil scolaire selon les modalités et les directives de remboursement du Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques. Le CFORP remboursera les frais pour un maximum de 10 personnes par équipe-conseil selon les directives ci-dessous. Les frais des équipes d'animation des trois conseils scolaires ayant pris part à la validation de TACLEF seront aussi remboursés.

Participant·es et participant·s d'autres organismes

Soumettez les demandes de remboursement à votre organisme selon ses modalités et ses directives de remboursement.

Présentation :

La facture doit être présentée sur du papier comprenant l'en-tête du conseil scolaire et contenir :

- le nom et le titre de l'événement;
- le lieu et les dates.

Frais de voyage :

Kilométrage : les frais de déplacement seront remboursés au taux de 0,45 \$/km pour le trajet entre le lieu de travail habituel (p. ex., l'école, le conseil scolaire) et l'endroit où se déroule l'événement. Vous pouvez garer votre voiture gratuitement dans le stationnement souterrain de l'hôtel.

Note : Vous devez indiquer le point de départ et le point d'arrivée sur la demande de remboursement et y joindre une carte de type *Mapquest*.



Avion/train/autobus : les frais sont remboursables selon le tarif le plus économique.

Taxi/navette/stationnement : les frais sont remboursables, au besoin.

Repas (montants admissibles selon les taux du CFORP) :

Petit-déjeuner : 10 \$

Déjeuner : 15 \$

Dîner : 30 \$

Le petit-déjeuner et le déjeuner des 6 et 7 octobre seront servis sur place. Aucuns frais de remboursement ne seront acceptés pour ces derniers. Les frais du dîner seront remboursés uniquement aux personnes pour qui l'hébergement est nécessaire.

Hébergement :

Des chambres ont été réservées au Courtyard Marriott pour l'événement, au tarif de 145 \$ la nuit. Une somme équivalente à celle donnée sera remboursée aux personnes qui logent dans un autre hôtel.

Note : Si vous choisissez de loger chez une connaissance plutôt qu'à l'hôtel, vous pouvez demander un remboursement maximal de 30 \$ la nuit.

Les frais de deux jours de suppléance seront également assumés par le CFORP pour chaque enseignante ou enseignant participant.

La demande de remboursement doit comprendre TOUS les reçus originaux : repas, hôtel, avion (inclure la carte d'embarquement), stationnement, etc.

Envoyer la facture au plus tard le 15 octobre 2015 à :

Julie Renaud

Centre franco-ontarien de ressources pédagogiques

435, rue Donald

Ottawa (Ontario) K1K 4X5

Téléphone : 613 747-8000, poste 296

Téléphone sans frais : 1 877 742-3677